

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Mercredi 27 mars 2019

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Rudi Seghers**, directeur général faisant fonction ;

*Le conseiller **Steve Goeman** est présent à partir du point 10.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 28/02/2019. Marc Installé fait remarquer que la question qu'il a posée durant la séance du Conseil Communal du 28/02/2019 au sujet de l'ordre des conseillers communaux n'a pas été consignée dans le procès-verbal. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 6 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
2. Conseil de police: procès-verbal de l'installation et prestation de serment des conseillers de police. Il est pris connaissance de ce point.
3. Participation au partenariat intercommunal (IGS) pour la culture 'Noordrand'. Christian Andries est désigné en tant que délégué de la commune, avec pour suppléant Dirk Vandervelden. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltincx et Said Kheddoumi).
4. Règlement de subvention communal pour les appareils économiseurs d'énergie. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Adaptation du règlement pour les maisons et bâtiments laissés à l'abandon. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. 'Stroomversnellers' : sélection d'un projet parmi les dossiers rentrés. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Sentier 30 – délibération définitive. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Mireille Van Acker)
8. GIDPBW Haviland : désignation d'un représentant au Comité de gestion. Walter Vansteenkiste est désigné en tant que représentant au Comité de gestion.

9. Logo Zenneland : désignation d'un représentant à l'Assemblée générale. Monique Van der Straeten est désignée en tant que représentant à l'Assemblée générale.

SÉANCE À HUIS CLOS

10. Nomination du Directeur général. Audrey Monsieur est désignée en tant que Directeur général.

SÉANCE PUBLIQUE

11. Prestation de serment du Directeur général. Il est pris connaissance de ce point.
12. Prestation de serment du Directeur général adjoint. Il est pris connaissance de ce point.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Dirk Vandervelden

- Demande un point de la situation concernant la rue E. Van Elewijck. L'échevin De Visscher tient à remercier les services communaux pour les efforts consentis dans le cadre de ce dossier complexe. La décision définitive concernant l'exécution est pour ainsi dire finalisée. Les appels d'offres seront ensuite envoyés. Un problème se pose toutefois avec les entreprises d'utilité publique. Seule Proximus a élaboré un plan définitif. On attend toujours les propositions de Farys et Fluvius. Pour les travaux de voiries, il convient de tenir compte de différents aspects administratifs, de sorte que l'on n'a pas toujours le contrôle de la date d'exécution.

Un contact sera établi avec toutes les instances afin d'accélérer le dossier et de faire en sorte que les travaux puissent débuter en septembre.

- Demande si l'on pourrait remédier au problème des cartes de visite que des vendeurs de voitures glissent derrière les essuie-glaces des véhicules, et s'enquiert des mesures que la commune envisage pour endiguer cette pratique. Le bourgmestre répond que ce point a déjà été abordé au sein du Collège de police et que la commune d'Asse s'est dernièrement penchée sur ce problème. La conclusion était qu'il est interdit de distribuer de la publicité sans l'autorisation du Collège des Bourgmestre et Echevins. Les gardiens de la paix de la commune de Wemmel sont chargés de contrôler ces pratiques et de transmettre le cas échéant les données aux services de police. Il s'agit avant tout d'actions de dissuasion.

Erwin Ollivier

- Demande quels projets la commune envisage pour favoriser la participation citoyenne. Le bourgmestre répond que le décret sur l'administration locale exige des communes qu'elles impliquent le plus possible les habitants dans la politique. Il existe des formes de participation citoyenne plus réglementées, comme les conseils consultatifs, mais les communes peuvent aussi décider librement de certaines initiatives comme l'organisation d'une séance de questions et réponses ou l'introduction d'un droit d'interpellation en faveur des habitants lors des séances du Conseil communal. Le bulletin d'information d'avril sera consacré aux conseils consultatifs et à la participation.

Monique Froment

Constate que de nombreuses sanctions administratives communales sont infligées pour des dépôts clandestins. Elle demande si ces amendes sont bel et bien perçues. Le bourgmestre répond qu'environ la moitié des amendes sont payées spontanément par les contrevenants. Pour l'autre moitié, des démarches additionnelles sont nécessaires, comme des sommations et la visite d'un huissier de justice.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 1/4/2019

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

